

# INDUSTRIE, COMMERCE ET SERVICES

THEME 4 - 38/2001

# Contenu

Indice du volume des ventes pour le commerce de détail.....2

Indice du volume des ventes de produits alimentaires et non alimentaires ......3

Indice du volume des ventes de certains produits non alimentaires ......4

Indice de l'emploi dans le commerce de détail.....5

Notes méthodologiques...... 6



Fin de rédaction: 25.09.2001 ISSN 1561-4859 Numéro de catalogue: KS-NP-01-038-FR-I © Communautés européennes, 2001

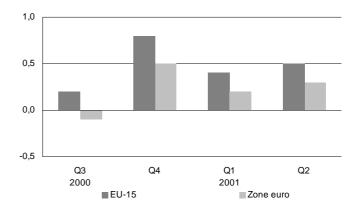
# Évolution du commerce de détail

au cours du deuxième trimestre 2001

## Gunter Schäfer

L'indice déflaté du chiffre d'affaires pour le commerce de détail, qui mesure les variations en volume des ventes au détail, a connu, dans l'UE, une progression de 0,5% au deuxième trimestre 2001 par rapport au trimestre précédent. Dans la zone euro<sup>1</sup>, la hausse a été un peu moins marquée, avec seulement 0,3%. Cet indice a augmenté, pour le troisième trimestre consécutif, aussi bien dans la zone euro que dans l'UE.

Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le volume des ventes au détail s'est accru de 1,9% dans l'UE et de 1,0% dans la zone euro. Ces taux sont inférieurs à ceux relevés au premier trimestre 2001. Ils correspondent en fait aux taux les plus bas (même s'ils restent positifs) enregistrés pour ces deux zones depuis le troisième trimestre 1997.



Graphique 1: Indice du volume des ventes pour le commerce de détail; données désaisonnalisées; taux de croissance par rapport au trimestre précédent (en %)

		ince trimest es var. saisc	,			ance annue es jours ou	,
EU-	15	Zone	euro	EU-	15	Zone	euro
Q3-00	0,2	Q3-00 -0,1		Q3-00	2,6	Q3-00	2,0
Q4-00	0,8	Q4-00	0,5	Q4-00	2,3	Q4-00	1,6
Q1-01	0,4	Q1-01 0,2		Q1-01	2,6	Q1-01	2,2
Q2-01	0,5	Q2-01	0,3	Q2-01	1,9	Q2-01	1,0

Tableau 1: Indice du volume des ventes pour le commerce de détail; taux de croissance (en %)

Données extraites le 25.09.2001

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jusqu'à la fin de l'année 2000, les données de la zone euro se rapportent à onze États membres (B, D, E, F, IRL, I, L, NL, A, P et FIN); depuis l'entrée de la Grèce dans la zone euro au début de l'année 2001, les données couvrent douze États membres. La zone euro est considérée comme un ensemble, indépendamment du nombre d'États membres qui la composent. Les notes méthodologiques (voir la page 7) expliquent comment les taux de croissance ont été calculés pour la zone euro.

### Indice du volume des ventes pour le commerce de détail

Entre le premier et le deuxième trimestres 2001, le volume des ventes a augmenté, dans l'UE, plus fortement dans le commerce de détail alimentaire (0,4%) que dans le commerce de détail non alimentaire (0,2%). Au sein du secteur du commerce de détail non alimentaire, le volume des ventes a diminué au deuxième trimestre 2001 par rapport au trimestre précédent dans certaines activités spécialisées, notamment le commerce de détail de livres et de journaux (-0,9%) et d'appareils ménagers (-0,4%).

		Poids (% du				nce trin s var. s		•	l			ance a		bles
		total)	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
Commerce de détail	EU-15	100,0	0,0	1,2	0,2	0,8	0,4	0,5	2,7	3,7	2,6	2,3	2,6	1,9
	Zone euro	100,0	-0,1	1,3	-0,1	0,5	0,2	0,3	2,0	3,5	2,0	1,6	2,2	1,0
Commerce de détail	EU-15	42,9	0,2	0,7	0,1	0,4	0,5	0,4	2,1	3,1	1,4	1,4	1,8	1,4
alimentaire	Zone euro	42,4	0,1	0,8	0,0	0,4	0,4	0,2	2,1	3,0	1,3	1,3	1,7	0,9
Commerce de détail non	EU-15	57,1	-0,6	1,7	-0,3	1,1	0,2	0,2	2,3	3,8	2,7	1,6	2,8	1,1
alimentaire	Zone euro	57,6	-0,1	1,3	-0,2	0,3	0,3	0,2	1,8	3,4	2,2	1,3	2,5	0,9
dont:														
Textiles, habillement,	EU-15	12,0	-0,8	1,1	0,9	1,1	0,9	0,1	2,5	2,6	4,1	2,0	4,5	3,1
chaussures et cuir	Zone euro	11,4	-1,3	1,2	-0,1	0,6	0,7	-0,3	0,8	1,8	3,2	0,3	2,9	0,8
Appareils ménagers	EU-15	14,2	3,0	0,7	0,5	0,6	0,3	-0,4	7,2	6,3	5,1	4,9	2,1	1,0
	Zone euro	14,6	2,7	0,9	0,0	-0,1	0,0	-0,8	5,9	5,4	3,9	3,5	1,0	-0,7
Livres, journaux et autres	EU-15	11,4	-0,2	1,3	-0,4	1,5	1,0	-0,9	3,4	3,7	1,6	2,2	3,5	1,1
magasins spécialisés	Zone euro	11,5	-0,1	1,1	-0,3	1,0	0,9	-1,1	2,8	3,0	0,9	1,7	3,2	1,0

Tableau 2: Indice du volume des ventes; taux de croissance (en %)

Si l'on considère les États membres, le volume des ventes au détail a baissé au deuxième trimestre de plus de 1% en Autriche (-1,3%). L'augmentation la plus forte (les données de la France pour le dernier trimestre sont confidentielles) au deuxième trimestre a été relevée au Royaume-Uni (1,7%). Une hausse de plus de 1% a également été observée en Irlande (1,2%) et en Finlande (1,1%). Au Royaume-Uni, pour le quatrième trimestre consécutif, l'accroissement a été supérieur à 1%. L'Irlande a elle-aussi dépassé cette limite pour le huitième trimestre consécutif. Cette période de croissance ininterrompue s'est traduite par une augmentation de 8,0% du volume des ventes au détail en Irlande et par un accroissement de 6,1% de ces mêmes ventes au Royaume-Uni entre le deuxième trimestre 2000 et le deuxième trimestre 2001.

		Taux de	croissan	ce trimes	triels,					ince anni		
	Se	éries corri	gées des	var. sais	onnières		S	éries cor	rigées de	s jours o	uvrables	
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	0,0	1,2	0,2	0,8	0,4	0,5	2,7	3,7	2,6	2,3	2,6	1,9
Zone euro	-0,1	1,3	-0,1	0,5	0,2	0,3	2,0	3,5	2,0	1,6	2,2	1,0
В	0,3	0,5	2,6	1,8	-1,1	-0,4	6,7	5,5	7,2	6,8	2,7	1,4
DK	-0,4	0,2	0,5	-0,4	-0,4	0,7	-0,7	2,5	2,5	0,0	-0,1	0,4
D	-0,1	2,3	-1,3	-0,9	0,5	-0,3	-0,6	4,4	1,1	-0,6	0,3	-1,2
EL	0,4	2,5	0,9	1,4	2,3	0,4	4,9	5,8	6,7	4,4	8,3	4,6
E	0,2	1,3	-1,3	0,9	3,6	0,4	4,2	5,3	1,0	0,9	4,6	3,6
F (1)	-0,8	1,4	1,0	2,5	-1,2	:	3,3	3,7	2,9	4,5	4,1	:
IRL	2,0	2,3	1,2	3,3	2,2	1,2	9,4	9,9	8,4	8,7	9,3	8,0
I	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,8	-0,6	0,1	-0,5	-0,7	-1,0
L	-0,3	1,3	0,5	0,8	1,7	-0,9	2,7	1,1	1,0	2,0	6,5	1,3
NL	1,4	0,4	0,8	0,5	0,3	-0,1	5,4	2,9	3,9	3,3	2,1	0,9
Α	-1,0	2,8	-0,8	-0,2	0,7	-1,3	4,7	3,0	0,1	0,7	2,7	-1,7
Р	0,3	-0,5	0,2	0,6	0,3	0,1	3,9	5,7	3,9	0,9	-1,3	1,8
FIN	0,6	2,4	1,1	-0,5	2,3	1,1	4,3	5,6	4,8	3,6	5,5	4,0
S	2,5	1,7	0,4	0,2	1,3	0,1	8,1	9,0	7,2	4,6	3,9	2,1
UK	1,4	0,3	1,3	1,3	1,6	1,7	5,2	4,1	3,9	4,8	4,5	6,1

Tableau 3: Volume des ventes du commerce de détail; taux de croissance (en %)



<sup>(1)</sup> Les données du dernier trimestre sont confidentielles.

# Indice du volume des ventes de produits alimentaires et non alimentaires

		Taux de	croissan	ce trimes	triels,			Tauxo	le croissa	nce annu	iels,	
	se	éries corri	gées des	var. sais	onnières		S	éries cor	rigées de	s jours o	uvrables	
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	0,2	0,7	0,1	0,4	0,5	0,4	2,1	3,1	1,4	1,4	1,8	1,4
Zone euro	0,1	0,8	0,0	0,4	0,4	0,2	2,1	3,0	1,3	1,3	1,7	0,9
В	-1,7	-0,3	0,8	0,0	-0,4	-2,0	0,8	1,5	-2,7	-0,5	0,9	-2,2
DK	-2,3	0,2	-0,9	0,4	0,2	2,4	-2,9	0,0	-2,6	-2,5	-0,2	2,3
D	0,3	2,3	-1,9	0,0	0,3	0,1	1,0	5,3	0,6	0,2	0,4	-0,3
EL	2,3	3,1	-0,9	1,4	1,8	0,5	2,6	5,8	7,9	5,1	5,9	3,0
E	1,0	0,7	0,0	0,4	2,5	2,3	4,5	7,8	2,2	2,0	3,9	5,3
F (1)	-2,6	1,1	1,4	2,6	-2,6	:	2,5	1,8	2,1	2,7	3,0	:
IRL (1)	0,5	2,1	-0,6	1,4	3,0	:	4,2	5,8	2,9	3,3	5,8	:
1	0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	1,4	-0,9	1,1	0,2	-1,0	-2,0
L	0,8	0,8	-0,3	0,6	1,5	-1,8	3,4	0,4	1,6	1,9	2,6	-0,1
NL	-0,1	1,3	-0,4	0,5	0,9	-1,3	2,6	1,8	0,8	1,3	3,1	-0,8
Α	-0,9	0,3	0,2	0,3	-4,0	-3,0	2,0	-0,1	-4,6	0,8	-3,5	-7,1
Р	-3,4	1,4	0,6	2,4	-2,1	2,0	0,4	4,7	5,8	2,0	1,7	3,1
FIN	0,4	2,3	0,7	-0,3	2,4	0,8	2,7	5,4	3,7	3,0	5,3	3,7
S	0,3	0,6	-0,8	0,7	0,7	1,3	2,2	4,2	1,4	0,7	1,2	1,9
UK	0,0	0,4	0,6	0,8	1,3	0,9	2,5	3,5	2,1	2,1	2,7	3,6

Tableau 4: Indice du volume des ventes au détail de produits alimentaires; taux de croissance (en %)

				ce trimes						ınce annı	•	
	S	éries corri	igées des	var. sais	onnières		S	éries cor	rigées de	s jours ou	uvrables	
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	-0,6	1,7	-0,3	1,1	0,2	0,2	2,3	3,8	2,7	1,6	2,8	1,1
Zone euro	-0,1	1,3	-0,2	0,3	0,3	0,2	1,8	3,4	2,2	1,3	2,5	0,9
В	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
DK	0,1	2,2	2,4	-0,4	2,8	0,7	2,3	5,2	8,6	3,5	7,6	5,7
D	-0,5	2,3	-1,1	-1,5	0,8	-0,5	-1,6	3,7	1,5	-1,4	0,3	-1,6
EL	0,5	0,6	1,0	1,4	7,0	-3,3	7,2	5,6	5,4	3,6	10,4	6,2
E	-0,3	1,8	-2,5	1,8	3,5	-1,4	5,0	3,8	0,6	0,7	4,5	1,2
F (1)	1,2	1,7	0,4	2,5	0,4	:	4,2	5,7	4,1	6,3	5,6	:
IRL (1)	5,3	3,5	2,8	4,2	3,7	:	18,6	19,0	16,9	15,7	15,6	:
1	-1,2	-0,1	0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-2,0	-1,7	-0,8	-1,1	-0,3	-0,5
L	-1,9	1,8	0,4	2,2	4,2	-2,6	1,9	1,5	0,2	2,5	9,3	4,0
NL	1,5	0,0	1,2	0,7	-0,2	0,9	7,5	3,4	5,3	3,6	1,5	2,3
Α	0,3	2,4	-0,3	-0,8	3,1	-0,8	6,3	4,7	2,7	0,7	5,7	0,9
Р	3,0	-1,7	-0,2	-0,5	1,8	-1,2	6,4	6,4	2,6	0,2	-3,3	1,0
FIN	0,8	2,5	1,4	-0,5	2,1	1,1	5,9	5,8	5,7	4,0	5,5	4,1
S	4,9	1,9	1,3	0,2	2,3	-1,5	14,0	13,8	12,9	7,7	6,3	2,2
UK		:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Tableau 5: Indice du volume des ventes au détail de produits non alimentaires; taux de croissance (en %)

<sup>(1)</sup> Les données du dernier trimestre sont confidentielles.



# Indice du volume des ventes de certains produits non alimentaires

		Taux d	e croissan	ce trimestr	iels,			Taux	de croissa	nce annue	els,	
		séries cor	rigées des	var. saiso	nnières			séries co	rrigées des	s jours ouv	rables	
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	-0,8	1,1	0,9	1,1	0,9	0,1	2,5	2,6	4,1	2,0	4,5	3,1
Zone euro	-1,3	1,2	-0,1	0,6	0,7	-0,3	0,8	1,8	3,2	0,3	2,9	0,8
В	7,6	3,0	1,2	1,7	-2,3	0,3	12,4	17,0	19,8	17,3	6,1	-0,2
DK	-3,5	2,1	2,5	-5,9	2,8	1,5	-3,6	1,7	7,7	-5,5	1,1	0,8
D	-1,5	1,7	0,2	-2,9	1,7	-2,0	-2,6	1,7	2,2	-2,8	1,0	-2,6
EL	-0,9	2,6	-0,9	0,4	5,2	-1,7	6,6	7,7	3,7	0,2	9,3	2,5
E	0,6	1,2	0,1	1,0	0,5	0,2	4,0	4,1	2,6	3,2	2,9	1,3
F	2,6	-0,7	0,6	3,5	1,8	:	3,7	3,0	3,5	5,7	7,8	:
IRL (1)	9,7	4,5	0,9	5,1	4,7	:	23,6	22,8	17,9	20,0	16,9	:
1	-4,4	-1,1	-0,1	-0,8	-0,8	0,3	-5,0	-5,0	-3,6	-6,1	-3,0	-1,3
L	-3,6	4,2	-0,8	-0,8	2,9	-1,2	-1,9	4,1	3,2	-1,3	5,7	0,1
NL	-0,2	0,6	0,9	3,3	1,2	0,4	5,3	2,2	9,9	4,4	7,0	5,7
Α	4,0	2,8	0,8	-4,1	5,8	-3,6	6,3	3,7	8,2	2,5	5,8	-1,6
Р	7,9	-5,7	1,8	-5,6	9,9	-4,1	2,2	4,1	4,5	-2,0	-3,1	5,5
FIN	-0,7	0,3	3,1	-2,4	3,2	:	4,5	2,9	6,1	0,0	4,3	:
S	2,4	-1,0	1,2	-1,8	4,2	-1,9	11,0	5,1	7,7	0,1	3,3	1,5
UK	1,7	0,7	2,7	2,1	3,4	2,0	7,3	4,4	6,1	7,4	9,9	10,6

Tableau 6: Indice du volume des ventes au détail de textiles, d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir; taux de croissance (en %)

		Taux d	e croissan	ce trimestr	iels,			Taux	de croissa	nce annue	ls,	
		séries cor	rigées des	var. saiso	nnières			séries co	rrigées des	s jours ouv	rables	
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	3,0	0,7	0,5	0,6	0,3	-0,4	7,2	6,3	5,1	4,9	2,1	1,0
Zone euro	2,7	0,9	0,0	-0,1	0,0	-0,8	5,9	5,4	3,9	3,5	1,0	-0,7
В	3,8	-1,7	3,9	-0,2	1,0	-1,7	9,4	3,1	11,6	7,9	1,3	1,9
DK	-1,5	2,5	-0,7	1,4	-0,5	2,7	-1,2	3,6	3,2	1,7	2,7	2,8
D	2,3	0,8	-1,9	-0,6	-1,9	-0,6	5,6	6,0	1,7	0,0	-3,8	-4,4
EL	-1,4	1,5	0,0	4,3	1,2	0,2	11,0	5,6	4,7	4,0	7,8	5,9
E	3,4	1,4	-0,2	0,4	-0,2	-1,0	10,7	8,3	5,5	4,9	1,9	-1,4
F	3,1	2,0	0,6	2,1	2,1	:	8,7	9,2	7,4	8,5	7,7	:
IRL (1)	-1,7	5,0	2,8	3,1	3,0	:	9,0	11,7	10,5	8,9	14,8	:
1	0,6	0,8	1,1	0,1	-0,9	-0,3	-1,6	0,2	3,0	2,7	0,9	-0,5
L	-1,0	-0,2	0,6	1,1	2,1	-0,8	7,7	0,0	-0,7	0,8	6,1	2,7
NL	1,8	0,4	1,2	1,9	-4,4	2,9	6,4	3,7	3,9	5,8	-0,6	1,3
Α	-2,1	4,1	-1,6	-1,1	2,5	0,0	3,4	1,3	-2,1	-2,4	4,3	0,2
Р	2,5	-1,7	-1,6	1,2	-2,6	0,9	8,5	5,3	0,8	1,3	-5,9	-1,6
FIN	2,8	0,6	1,2	0,8	1,8	:	9,0	6,2	5,5	5,8	4,8	:
S	6,6	2,2	2,2	-0,7	-0,8	0,1	18,9	19,3	15,6	10,1	3,2	0,7
UK	5,1	1,1	1,6	2,3	1,6	2,2	11,7	9,0	8,5	10,3	6,6	9,0

Tableau 7: Indice du volume des ventes au détail d'appareils ménagers; taux de croissance (en %)

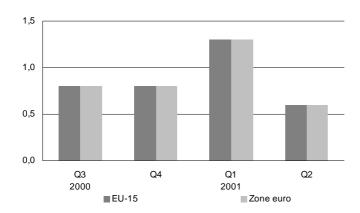
						1 1		0		,	/	
		Taux d	e croissan	ce trimestr	iels,			Taux	de croissa	nce annue	ls,	
		séries cor	rigées des	var. saiso	nnières			séries co	rrigées des	jours ouv	rables	
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	-0,2	1,3	-0,4	1,5	1,0	-0,9	3,4	3,7	1,6	2,2	3,5	1,1
Zone euro	-0,1	1,1	-0,3	1,0	0,9	-1,1	2,8	3,0	0,9	1,7	3,2	1,0
В	-5,1	4,1	4,3	1,0	-0,5	-1,9	5,8	9,3	16,0	10,4	6,4	-0,5
DK	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
D	2,4	1,7	-1,7	-0,9	-0,5	0,4	3,6	7,3	3,1	0,3	-1,6	-1,9
EL	-2,2	0,9	1,6	3,8	1,4	-0,4	7,9	4,0	6,0	3,6	8,9	6,5
E	-3,2	1,0	-6,6	2,1	16,1	-5,1	-0,2	-1,5	-6,4	-6,3	12,0	5,4
F	-1,4	0,1	0,9	4,0	-1,4	:	1,7	2,3	1,3	4,5	4,3	:
IRL (1)	7,5	3,3	4,6	5,1	2,5	:	25,4	23,0	25,4	21,2	17,3	:
1	-1,3	-0,7	0,3	0,4	-1,4	-0,6	-2,6	-3,0	-1,9	-0,9	-1,5	-1,4
L	-0,3	3,8	0,2	0,9	10,7	-7,5	3,0	3,6	0,1	4,5	16,4	3,4
NL	5,8	-2,3	2,2	4,0	-3,3	-0,3	6,5	1,5	-4,0	10,1	0,3	2,4
Α	2,4	1,9	-0,7	0,8	4,4	-2,7	15,3	10,9	7,1	4,1	7,5	1,2
Р	0,2	-0,5	-1,1	-1,8	-1,5	1,2	4,2	5,9	-1,9	-3,8	-7,5	-2,6
FIN	0,5	-0,8	0,6	0,2	0,9	:	3,9	2,0	0,7	0,8	1,2	:
S	6,1	4,9	1,1	0,5	4,5	-2,9	16,0	18,4	17,7	11,9	11,6	3,0
UK	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Tableau 8: Indice du volume des ventes au détail de livres, journaux et commerce de détail dans d'autres magasins spécialisés; taux de croissance (en %)



<sup>(1)</sup> Les données du dernier trimestre sont confidentielles.

### Indice de l'emploi dans le commerce de détail



Graphique 2: Indice de l'emploi dans le commerce de détail; données désaisonnalisées; taux de croissance par rapport au trimestre précédent (en %)

		nce trimest s var. saisc		Taux		ance annue s brutes	els,
EU-	15	Zone	euro	EU-	15	Zone	euro
Q3-00	0,8	Q3-00	Q3-00 0,8		4,4	Q3-00	4,5
Q4-00	0,8	Q4-00	0,8	Q4-00	4,1	Q4-00	4,2
Q1-01	1,3	Q1-01	Q1-01 1,3		3,8	Q1-01	3,9
Q2-01	0,6	0,6 Q2-01 0,6		Q2-01	3,5	Q2-01	3,6

Tableau 9: Indice de l'emploi dans le commerce de détail; taux de croissance (en %)

D'après les chiffres de l'indice de l'emploi, le nombre de personnes occupées dans le commerce de détail (y compris le groupe 52.7 de la NACE Rév. 1, réparations d'articles personnels et domestiques) а continué à progresser, confirmant ainsi la hausse amorcée au premier trimestre 1998. Entre les premier et deuxième trimestres 2001, l'indice corrigé des variations saisonnières pour l'UE et la zone euro a augmenté de 0,6%.

Au deuxième trimestre 2001, l'Italie, la Finlande et l'Espagne ont affiché une croissance de l'emploi - en données corrigées des variations saisonnières - de plus de 1% (respectivement 1,6%, 1,5% 1,1%). L'Italie et l'Espagne ont l'une comme l'autre enregistré hausse à chaque trimestre au cours des deux ou trois dernières années: depuis le deuxième trimestre 2000, l'emploi dans le commerce de détail s'est accru de 8,8% en Italie et de 6,8% en Espagne. Un recul a en revanche été observé au Danemark (-0,4%) et en Allemagne (-0,3%) au deuxième trimestre 2001 par rapport au trimestre précédent.

		Taux de	croissan	ce trimes	triels,			Taux c	le croissa	ance annu	ıels,	
	Se	éries corri	igées des	var. sais	onnières				données	brutes		
	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q1-00	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01
EU-15	1,6	0,8	0,8	0,8	1,3	0,6	2,8	3,6	4,4	4,1	3,8	3,5
Zone euro	1,7	0,9	0,8	0,8	1,3	0,6	2,9	3,6	4,5	4,2	3,9	3,6
В	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
DK	0,5	-0,4	-0,7	0,4	0,6	-0,4	0,9	1,7	0,0	-0,2	-0,1	-0,1
D	0,3	-0,1	-0,2	-0,5	0,2	-0,3	-2,7	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	-0,8
EL	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
E	2,3	0,9	1,6	1,9	2,3	1,1	6,6	5,0	10,1	6,9	7,1	6,8
F (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
IRL	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
1	2,9	2,8	2,0	2,4	2,6	1,6	6,3	7,9	8,9	10,4	10,2	8,8
L	-0,3	0,0	0,2	1,3	0,7	0,6	1,1	0,4	0,1	1,1	2,2	2,8
NL (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Α	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Р	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
FIN	1,2	-2,2	2,1	-2,3	-0,1	1,5	2,0	-2,0	0,9	-1,7	-2,9	1,3
S	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
UK	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Tableau 10: Indice de l'emploi dans le commerce de détail; taux de croissance (en %)

<sup>(1)</sup> Les données sont confidentielles.



#### > CE QU'IL FAUT SAVOIR - NOTES METHODOLOGIQUES

	NACE Rév. 1	Libellé
Commerce de détail	52 à l'exclusion de 52.7	Commerce de détail (à l'exclusion de la réparation d'articles personnels et domestiques)
Commerce de détail alimentaire	52.11+52.2	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire et commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
Commerce de détail non alimentaire	52.12+52.3+52.4+52.5+52.6	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire, commerces de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie, autres commerces de détail en magasin spécialisé, commerce de détail de biens d'occasion en magasin et commerce de détail hors magasin
Commerce de détail de textiles, d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir	52.41+52.42+52.43	Commerce de détail de textiles, commerce de détail d'habillement et commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir
Commerce de détail d'appareils ménagers	52.44+52.45+52.46	Commerce de détail de meubles et d'équipements du foyer, commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio/télévision et commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres
Commerce de détail de livres, journaux et commerce de détail dans d'autres magasins spécialisés	52.47+52.48	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie et commerces de détail spécialisés divers

Tableau 11: Rubriques de la NACE Rév. 1 utilisées dans la présente publication pour le commerce de détail

#### **VOLUME DES VENTES**

L'indice du volume des ventes renseigne sur la quantité de biens vendus dans le secteur du commerce de détail. C'est un indicateur de la demande intérieure finale, ainsi que de la confiance des consommateurs.

La base juridique de cet indice est le règlement n° 1165/98 du Conseil, du 19 mai 1998, concernant les statistiques conjoncturelles 1, actuellement en cours de mise en œuvre. Le commerce de détail correspond à la division 52 de la

nomenclature NACE Rév. 1<sup>2</sup>.

Le *volume des ventes* <sup>3</sup> représente la valeur du chiffre d'affaires à prix constants et, à ce titre, constitue un indice de quantité. Il *peut être établi* à partir du chiffre d'affaires à prix courants corrigé du déflateur des ventes ou sous la forme d'un indice de quantité calculé directement à partir de la quantité de biens vendue. Le chiffre d'affaires

comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés qui sont directement liés au chiffre d'affaires.

Les États membres doivent communiquer des données brutes et des données corrigées du nombre de jours ouvrables; ils sont également invités à transmettre des données corrigées des variations saisonnières ainsi que des données de type tendance-cycle. Eurostat n'effectue les opérations de correction qu'en l'absence de données corrigées au niveau national.



Journal officiel L 162 du 5.6.1998. Ce document est également disponible sur le site Internet Business Methods (http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/b methods/home). En ce qui concerne les indices, la mise en œuvre du règlement devra être achevée au plus tard au milieu de l'année 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> NACE Rév. 1 - Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, 1996 (ISBN 92-826-8767-8).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cette version succincte de la définition de l'indice du volume des ventes pour le commerce de détail est tirée du règlement de la Commission concernant la définition des variables, actuellement en cours de mise en œuvre. Les États membres ont jusqu'à l'année 2003 pour appliquer cette définition.

Eurostat additionne les données des États membres corrigées du nombre de jours ouvrables afin de former des séries «zone euro» et «EU-15». Ces séries sont ensuite désaisonnalisées à l'aide de la méthode TRAMO/SEATS. Les éléments manquants des agrégats «zone euro» et «EU-15» sont estimés au moyen d'une méthode ARIMA.

La période de référence est le mois civil. Les données agrégées doivent être communiquées à Eurostat deux mois au plus tard après la fin de la période de référence. Les données plus détaillées sont à transmettre dans un délai de trois mois, qui peut être prolongé de quinze iours civils supplémentaires pour les États membres dont la valeur ajoutée pour la division 52 de la NACE Rév. 1 représente moins de 3% du total de la Communauté européenne.

Les facteurs de pondération employés pour les agrégats sont calculés à partir de données tirées de la base de données des statistiques structurelles sur les entreprises ou d'informations provenant directement des États membres. Les pondérations et l'année de base sont révisées tous les cinq ans. L'année de base actuellement utilisée est 1995.

#### INDICE DE L'EMPLOI

L'indice de l'emploi montre l'évolution du nombre de personnes occupées dans le secteur du commerce de détail.

La base juridique de cet indice est également le règlement n° 1165/98 du Conseil, du 19 mai 1998, concernant les statistiques conjoncturelles.

L'indice se définit comme le nombre total de personnes travaillant dans l'unité considérée (y compris les propriétaires exploitants, les associés et les aides familiaux non rémunérés) et de

personnes travaillant à l'extérieur de l'unité tout en faisant partie de celle-ci et en étant rémunérées par elle (c'est par exemple le cas des représentants de commerce, des livreurs ou des équipes de réparation et d'entretien). Les travailleurs à temps partiel sont également pris en compte. Est exclue de cette catégorie la main-d'œuvre mise à la disposition de l'unité par d'autres entreprises. Les États membres peuvent utiliser le nombre de salariés comme approximation du nombre de personnes occupées.

États les membres Tous Eurostat communiquent à leurs données au niveau à deux chiffres de la NACE Rév. 1, ainsi que différents agrégats. Les données sont utilisées pour élaborer des indicateurs agrégés pour l'UE dans son ensemble, ainsi que pour le groupe des États membres qui font partie de la zone euro. Il convient de noter que les données relatives à l'indice de l'emploi se réfèrent à la division 52 de la NACE Rév. 1 alors que les données sur le volume des ventes se rapportent à la division 52, à l'exception du groupe 52.7.

États Les membres doivent transmettre des données trimestrielles, au plus tard trois mois après la fin de la période de référence. Les États membres dont la valeur ajoutée pour la division 52 de la NACE Rév. 1 représente moins de 3% du total Communauté européenne disposent d'un mois de plus pour faire parvenir leur indice.

Les facteurs de pondération employés pour l'établissement de l'indice sont calculés à partir de données tirées de la base de données des statistiques structurelles sur les entreprises ou d'informations provenant directement des États membres. Les pondérations et l'année de base sont révisées tous les cinq ans. L'année de base actuellement utilisée est 1995.

Les États membres doivent communiquer un indice brut, mais peuvent aussi transmettre des indices corrigés des variations saisonnières et des indices de type tendance-cycle. Eurostat publie les données corrigées au niveau national lorsqu'elles sont disponibles et, dans le cas contraire, effectue les opérations de correction.

Les données brutes des États membres sont additionnées afin de former des séries «zone euro» et «EU-15». Ces séries sont ensuite désaisonnalisées à l'aide de la méthode TRAMO & SEATS. Les éléments manquants des agrégats «zone euro» et «EU-15» sont estimés au moyen d'une méthode ARIMA. Eurostat intègre les données confidentielles lors du calcul des agrégats européens (EU-15 et zone-euro).

#### **TAUX DE CROISSANCE**

Pour le calcul des taux de croissance, la zone euro est considérée comme un ensemble; les taux de croissance d'avant le premier trimestre 2001 ont donc été établis sur la base de onze pays, tandis que ceux à partir du premier trimestre 2001 ont été élaborés sur la base de douze pays.

#### **DIFFUSION**

Eurostat publie des données et des séries détaillées dans le thème 4 (EBT) de NewCronos.

#### PLUS D'INFORMATION

**Gunter Schäfer** Tél: +352-4301-33566, Fax: +352-4301-34359, gunter.schaefer@cec.eu.int



# Pour en savoir plus:

#### Les publications de référence

Titre Panorama mensuel des entreprises européennes

Numéro de catalogue

KS-AM-01-000-FR-C **EUR 162** 

#### Les bases de données

New Cronos, Thème 4

Domaine: EBT (European Business Trends)

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau Data Shops:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Euro stat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tal. (32:2) 234 67 50 Fax (32:2) 234 67 51 E-mail: dalas hop@planistat.be	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrøgade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tif. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-1 0178 BERL IN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888 644 94 30 E-Mail: datashop@statistik-bund.de	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 009 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (362) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datas hop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop @statistik.zh.ch Internet: http://www.zh.ch/statistik
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Tytópajakalu 13 B. 2.Kernos, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 SShkóposti datas hop.tilesto kes kus@tilastokeskus.fi	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se Internet.http://www.scb.se/info/datasho	Eurostat Data Shop Enquiries & advice and publications Office for National Statistics Customers & Electronic Services Unit 1 Drummond Gate - B1/05 LONDON SWIV 2QQ United Kingdom Tel. (44-20) 75 33 56 76 Fax (44-1633) 81 27 62 Famil i eurostal dalashop@ons.gov.uk	Eurostat Data Shop Electronic Data Extractions, Enquiries & advice - R.CADE 1L Mounţioy Research Centre University of Durham DURHAM DH1 3SW Unived Kingdom Tel: (44-191) 374 73 50 Fax: (44-191) 384 49 71 E-mail: reade@dur.ac.uk Internet: http://www-readedur.ac.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 4 2nd Street Suite 33 1 0 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-21 2) 986 93 00 Fax (1-21 2) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com	

#### Pour toute information méthodologique:

Gunter Schäfer, Eurostat/D3, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 33566, Fax (352) 4301 34359, E-mail: gunter.schaefer@cec.eu.int ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709 Adresse Internet: http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH BELGIQUE/BELGIE - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREE-LEIELADA - ESPAÑA - FRÂNCE - IRELAND - ITIALIA - LUZEMBOURG - NEDERLAND - US IERREICH
PORTUGAL - SUOMIFINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARIJA - CESKÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÁNIA - RUSSIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-quide

Bon de commande	Eurostat»(sélection de produits et services Eurostat)  Langue souhaitée:   DE   EN   FR
Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2001 au 31.12.2001): (adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)  Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 140 numéros)  Papier: 360 EUR	<ul> <li>Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat         Langue souhaitée: ☐ DE ☐ EN ☐ FR     </li> <li>M. ☐ M<sup>me</sup> ☐ M<sup>lie</sup>         (SVP écrire en majuscules)     </li> </ul>
Langue souhaitée: ☐ DE ☐ EN ☐ FR	Nom: Prénom:
☐ Formule 2: Un ou plusieurs des 7 thèmes suivants:	Société: Département:
☐ Thème 1 «Statistiques générales» ☐ Papier : 42 EUR	Fonction:Adresse:
☐ Thème 2 «Économie et finances»	Code postal:            Ville:
☐ Thème 3 «Population et conditions sociales» ☐ Thème 4 «Industrie, commerce et services» ☐ Thème 5 «Agriculture et pêche»	Tél.: Fax: Fax:
☐ Thème 5 «Agriculture et pêche» ☐ Thème 6 «Commerce extérieur» ☐ Thème 8 «Environnement et énergie» ☐ Papier: 84 EUR	Paiement à réception de la facture de préférence par:  ☐ Virement bancaire ☐ Visa ☐ Eurocard
Langue souhaitée: ☐ DE ☐ EN ☐ FR	Carte N°: Expiration le:/
Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être déchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.	Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire: A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.